



DESCRIPTION D'UN PLAN D'EAU EXISTANT

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Cette fiche doit être renseignée avec le maximum d'informations et les pièces attendues fournies. Il pourra vous être demandé de fournir des documents complémentaires.

Merci de lire au préalable la [page d'information sur les plans d'eau](#) du site Internet des services de l'État dans le Morbihan.

Une visite de terrain pourra être organisée pour vérifier ou préciser les éléments transmis.

IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Propriétaire Exploitant

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Si personne morale :

Forme juridique :

Raison sociale :

N° SIRET :

N° PACAGE (*exploitant agricole*) :

Adresse :

Téléphone :

Portable :

Adresse e-mail :

Activité :

Personne à contacter pour la visite du plan d'eau :

Téléphone : Adresse e-mail :

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PLAN D'EAU

Commune(s) :

Lieu-dit :

Section(s) cadastrale(s) : n° de parcelle(s) :

Nom du plan d'eau (éventuel) : Date de création :

Le plan d'eau a-t-il été créé par : le propriétaire actuel un propriétaire précédent

Existe-t-il un acte administratif relatif à ce plan d'eau : oui non

Si oui, en joindre une copie.

CARACTÉRISTIQUES DU PLAN D'EAU

Type de plan d'eau

- Endigué
- Non endigué (en déblais / excavation en dessous du terrain naturel)

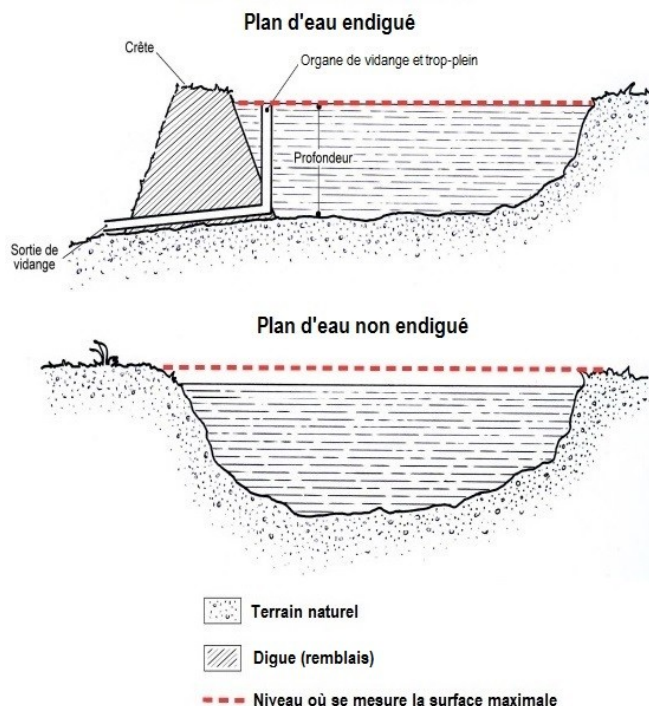
Dimensions du plan d'eau

Superficie du plan d'eau au niveau maximal, dite surface « au miroir » :

m²

Cette superficie correspond à la surface de l'eau mesurée, selon le cas, au niveau de la cote :

- du déversoir (le plus bas s'il y en a plusieurs) ;
- du trop-plein ;
- des bords de l'excavation (en l'absence de déversoir et de trop-plein).



	minimum	moyen	maximum
Profondeur (m)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Volume (m)	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

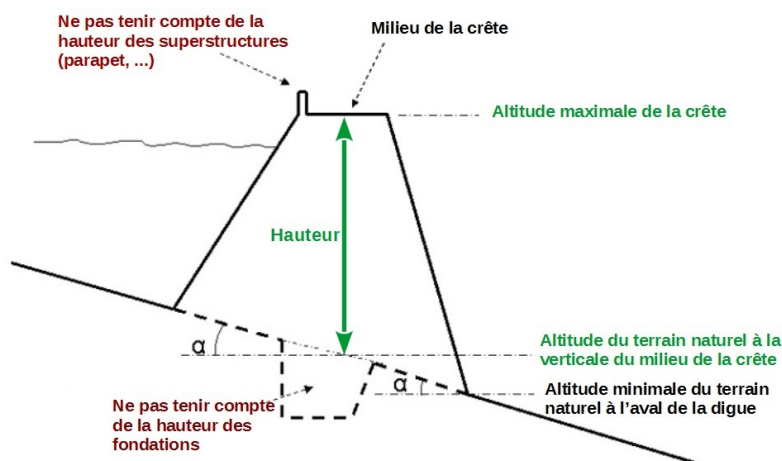
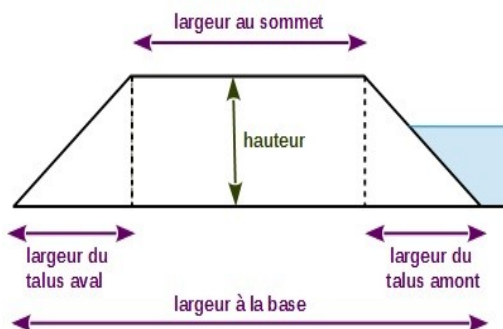
USAGE(S) ACTUEL(S) DU PLAN D'EAU

- Aucun
- Loisirs
- Fonctionnement d'un moulin
- Irrigation
- Élevage (abreuvement ou autre)
- Pisciculture avec une production de : kg/an
- Pêche
- Chasse
- Bassin de rétention des eaux pluviales
- Réserve d'eau à usage professionnel non agricole (industrie, artisanat, carrière, ...).
- Préciser l'activité :
- Défense contre l'incendie
- Autre, préciser :

DESCRIPTION DE LA DIGUE (si présence)

Dimensions de la digue :

- longueur : m
- hauteur : m
- largeur à la base : m
- largeur au sommet : m
- largeur du talus amont : m
- largeur du talus aval : m



Composition de la digue : terre pierres béton bois

autre, préciser :

Nature de la crête de la digue au sommet :

végétalisée. Préciser : herbacées arbustes arbres

chemin en terre chemin en enrobé

route, préciser laquelle :

autre, préciser :

État des ouvrages :

Crête de la digue : bon état tassement érosion-affouillement

Parement amont : bon état état médiocre fuites fissures érosion-affouillement

Parement aval : bon état état médiocre fuites fissures érosion-affouillement

ALIMENTATION EN EAU

Le plan d'eau est alimenté par :

source(s)

nappe

ruissellement des eaux pluviales

cours d'eau, préciser son nom éventuel :

(cartographie des cours d'eau du Morbihan : <http://www.morbihan.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-developpement-durable/Eau-et-milieux-aquatiques/Gestion-des-milieux-aquatiques-et-littoraux/Cartographie-des-cours-d-eau-du-Morbihan>)

en dérivation sur cours d'eau, préciser le nom éventuel :

fossé(s) drain(s)

forage. Préciser sa référence : et son débit : m³/h

(forages localisés et référencés : <http://infoterre.brgm.fr>)

pompage, indiquer : la capacité de la pompe : m³/h

volume annuel pompé : m³

autre alimentation en eau, préciser :

S'il y en a un, quel est le type d'ouvrage de prise d'eau ?

vannage planche mobile pompage ouvrage de répartition (par exemple en « Y »)

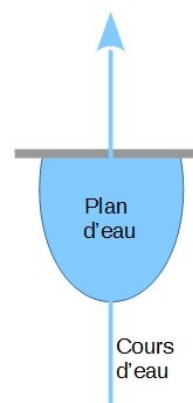
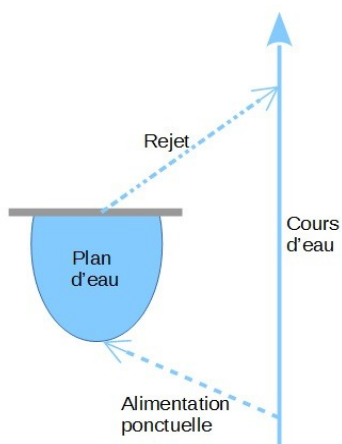
autre :

➔ Indiquer les caractéristiques de la prise d'eau et du dispositif de régulation éventuel (diamètre ou section, longueur, hauteur, ...), à l'aide d'un schéma à joindre à ce formulaire.

Si l'eau provient d'un cours d'eau, préciser le dispositif :

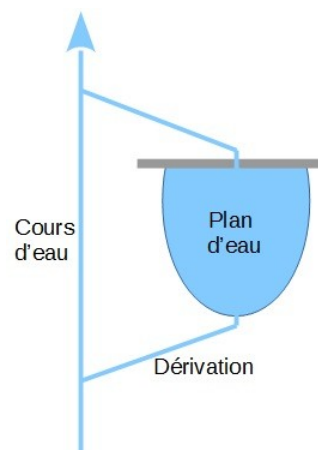
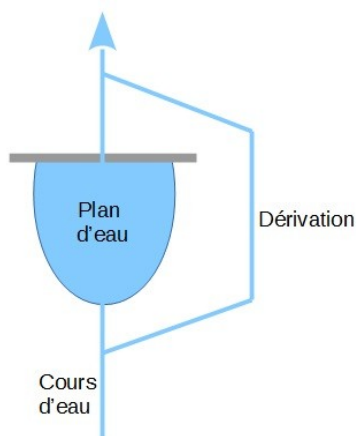
1 – prélèvements ponctuels dans le cours d'eau

2 – en barrage sur le cours d'eau (le cours d'eau « traverse » le plan d'eau)



3 – en barrage sur le cours d'eau avec cours d'eau dérivé (canal de dérivation)

4 – en barrage sur une dérivation du cours d'eau



Y a-t-il un seuil dans le lit du cours d'eau ? oui non Si oui, préciser sa hauteur : m.

Dans les cas 3 ou 4, quel est le type de dérivation ?

Aérienne (canal, fossé)

longueur : m

Couverte (conduite, buse)

longueur : m

diamètre : m

Caractéristiques du prélèvement en eau pour le remplissage du plan d'eau

À quelle(s) période(s) de l'année le plan d'eau est-il alimenté ?

toute l'année

en hiver

autre, préciser :

Caractéristiques du débit

Le débit d'entrée dans le plan d'eau est-il régulé ? oui non

Si oui, le dispositif de régulation est-il :

fixe (répartiteur)

mobile automatisé (ex. : relié à une sonde de niveau)

mobile manuel (ex. : vanne)

NB : les données ci-dessous sont à remplir en s'appuyant sur le dispositif de comptage s'il en existe un.

À défaut, fournir une estimation en indiquant la méthode employée :

Débit à l'amont de la prise d'eau ou de l'ouvrage : L/s

Débit restitué à l'aval du plan d'eau (cas 2) : L/s

Débit restitué à l'aval de la dérivation (cas 3 et 4) : L/s

Méthode d'évaluation :

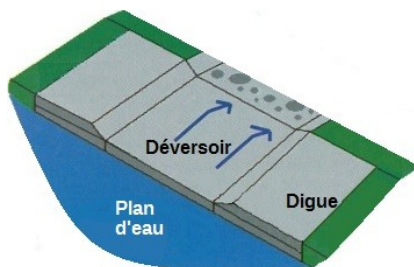
ÉVACUATION DE L'EAU

Dispositif de trop-plein

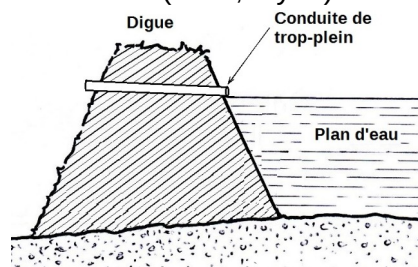
Y a-t-il un dispositif permettant l'évacuation du trop-plein ? oui non

Si oui, de quel type d'évacuation s'agit-il ?

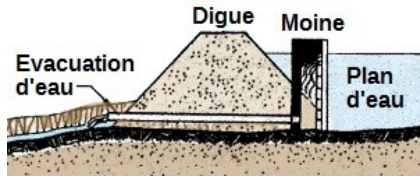
déversoir



conduite (buse, tuyau)



moine



autre, préciser :

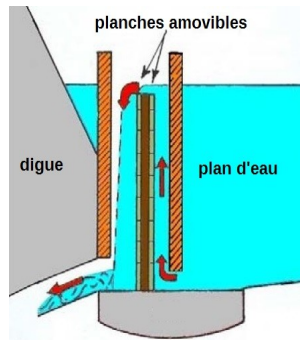
Dispositif de vidange du plan d'eau

NB : les plans d'eau aménagés entièrement sous le niveau du terrain naturel (cas des plans d'eau non endigués, tels que les plans d'eau de carrière) ne sont pas concernés par ce paragraphe.

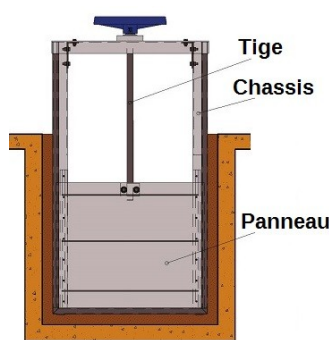
Le plan d'eau est-il vidangeable ? oui non

Si oui, quel est le dispositif de vidange ?

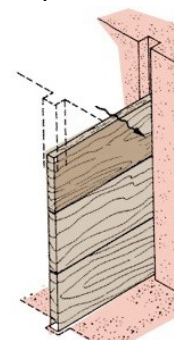
moine



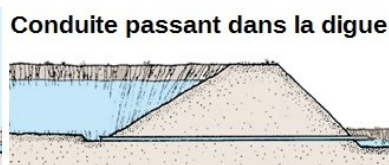
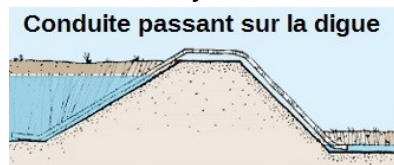
vanne



planches mobiles



conduite, tuyau



pompage

autre, préciser :

Le dispositif est-il manœuvrable ? oui non

Durée moyenne de la vidange :

Y a-t-il un système de décantation pour éviter le transfert des matières en suspension vers l'aval ?

oui non

Si oui, de quel type :

Y a-t-il un dispositif de piégeage des espèces indésirables : oui non

Si oui, de quel type :

Caractéristiques des ouvrages d'évacuation de l'eau

→ Préciser les dimensions des ouvrages d'évacuation de trop plein et de vidange (diamètre ou section, longueur, hauteur, ...), si possible à l'aide de schémas à joindre à ce formulaire.

SURVEILLANCE ET MOYEN D'INTERVENTION EN CAS D'INCIDENT

Quels sont les moyens de surveillance du plan d'eau mis en œuvre ?

- visites pendant la vidange
- manœuvres de vanne pendant l'année pour tester son fonctionnement
- système de doubles vannes
- système d'obturation rapide en cas de problème de vanne

autre, préciser :

Le plan d'eau est-il accessible facilement en cas d'incident ? oui non

Une personne désignée est-elle sur place (ou rapidement sur place) pour intervenir en cas d'incident ? oui non

AUTRES PLANS D'EAU

Avez-vous un ou plusieurs autre(s) plan(s) d'eau ? oui non

Si oui, préciser :

➤ nombre :

➤ commune(s) :

➤ surface(s) :

PIÈCES À JOINDRE

Joindre obligatoirement les documents suivant (avec date d'édition visible) :

- Plan de situation sur fond de carte IGN au 1 / 25 000^{ème} localisant le plan d'eau**
- Plan cadastral localisant les parcelles, les différents éléments du plan d'eau** (contours, digue, prise d'eau, rejet, ...) **et de son environnement** (cours d'eau et dérivation, milieu récepteur, lieu de dépôt des vases de curage, ...)
- Document(s) indiquant l'existence du plan d'eau :**
 - acte d'autorisation ou de déclaration**
 - carte ancienne sur laquelle figure le plan d'eau** (carte de Cassini, carte de l'état-major ou autre, voir par exemple sur le site <https://remonterletemps.ign.fr>)

acte notarié de propriété

plan cadastral ancien

autres (ex. : facture de travaux), préciser :

Schémas détaillés et cotés du plan d'eau et des ouvrages : vue d'ensemble et profil du plan d'eau, de la digue, des ouvrages d'alimentation et de vidange

Photos du site et tout document utile à la compréhension du dossier

Autorisation écrite du ou des propriétaire(s), si le demandeur n'est pas le propriétaire du plan d'eau.

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Je soussigné(e)

propriétaire ou représentant de la société propriétaire du plan d'eau, certifie :

- l'exactitude des renseignements fournis,
- en cas de location du plan d'eau, m'engager à informer mon locataire de la présente déclaration,
- accepter les conditions de recueil et de traitement des données mentionnées ci-dessous.

Fait à

le

Signature du déclarant :

Cette fiche accompagnée des pièces jointes demandées ci-dessus devront être transmis à :

Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan
Service eau, biodiversité et risques (SEBR)
Unité biodiversité, milieux aquatiques et forêt (BMAF)
1 allée du Général Le Troadec, BP 520
56019 Vannes cedex

ddtm-bmaf@morbihan.gouv.fr

Pour toute information, contacter l'unité BMAF aux mêmes coordonnées,
ou par téléphone au 02 56 63 74 89.

Utilisation des données, droit d'accès et de rectification

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées sur support informatique par la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Morbihan, représentée par son directeur.

Le recueil de ces données est nécessaire pour le traitement de votre demande, en application des dispositions du code de l'environnement (articles L.214-1 et suivants, R.214-1 et suivants), notamment son article L.214-6.

Les données des formulaires reçus par la DDTM du Morbihan pourront être communiquées à l'Office français de la biodiversité (OFB), ainsi qu'aux services partenaires sur la thématique des plans d'eau (collectivités, syndicats mixtes, FDPPMA).

À des fins d'instruction, de connaissance et d'archivage, les données sont conservées par la DDTM du Morbihan et enregistrées dans une base de données nationale dont l'accès est réservé aux services chargés de la police de l'eau.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant afin de les rectifier. Votre droit à l'effacement ne pourra s'appliquer qu'en fin de période légale de conservation par la DDTM.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le directeur de la DDTM du Morbihan, 1 allée du Général Le Troadec, BP 520, 56019 VANNES CEDEX – service eau, biodiversité et risques, ddtm-sebr@morbihan.gouv.fr.